

DESCRIPTION DU PROJET

La piste cyclable le long des N91-N25 s'inscrit dans les itinéraires « mode doux » proposés par le Plan Provincial de Mobilité en Brabant wallon. Elle permet de rejoindre la gare des bus à Hamme-Mille et diverses écoles du centre de Hamme-Mille ainsi que les commerces le long de la chaussée de Louvain (N25). Elle s'inscrit également dans un itinéraire supra-communal reliant les communes d'Incourt et de Beauvechain jusqu'à la limite de la Wallonie et de la Flandre. Vu son importance en tant qu'épine dorsale pour les déplacements en vélo et vu l'état de délabrement dans lequel se trouve cette piste cyclable, il s'avère urgent de la réaménager et de la sécuriser.

ETAT DU DOSSIER

La commune a introduit un dossier de demande de subsides auprès de la Province du Brabant wallon dans le cadre d'un appel à projets visant à la rénovation de pistes cyclables. Vu les montants en jeu (environ 585.000,00 €) et le statut de la piste qui se situe le long de voiries régionales, le collège communal a adressé un courrier à la Direction des routes du SPW avec copie au ministre des Travaux publics actant le très mauvais état par manque d'entretien de la piste cyclable régionale alors que la Wallonie promeut les modes de déplacements doux. A la suite de ce courrier, le ministre a demandé qu'un rapport soit établi par ses services.

En date du 15 décembre 2011, la province du Brabant wallon a décidé d'octroyer à la commune, une subvention d'un montant maximum de 194.353,35 €. Le subside escompté du SPW étant de 292.000 €, la participation financière de la commune s'élèverait à 98.447 €.

